Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 32 (1887)
Heft: 11

Rubrik: Nouvelle et chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de procéder donne confiance au lecteur et n'entrave pas la marche du récit, vu l'habile coordination des citations.

Un chapitre est consacré à chacune des quatre grandes batailles de la campagne : Forbach, Borny, Rezonville et Saint-Privat, un à la retraite sur Metz et un à chacune des journées d'intervalle pendant la grande lutte devant Metz. Le récit se termine par quelques pages de conclusion où l'auteur exprime son indignation de patriote sur la conduite de Bazaine.

L'ouvrage renferme en outre les tableaux indiquant la composition des armées belligérantes et des cartes des champs de bataille dont l'exécution typographique ne laisse rien à désirer.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Soleure. — Le dimanche 6 novembre a eu lieu à Balsthal une fête populaire en commémoration de la participation de Soleure à la guerre du Sonderbund. 350 vétérans y ont pris part, parmi eux, M. le colonel Hammer, conseiller fédéral, qui a fait la campagne en qualité de sous-lieutenant d'artillerie. Au banquet, M. Hammer a porté le toast à la patrie en termes éloquents et chaleureusement applaudis.

Allemagne. — Le ministre de la guerre allemand général Bronsart de Schellendorff, après avoir inspecté en détail toutes les fortifications de la frontière russo-allemande, a soumis à l'empereur les projets de nouvelles fortifications destinées à compléter le système actuel.

L'empereur et le maréchal de Moltke ont approuvé ces projets et depuis quelques jours on a commencé la construction de nouveaux forts autour de Grandevitz et Thorn.

Italie. — Nous venons de lire dans le *Diritto* du 27 octobre le magnifique discours que M. le président Crispi a prononcé au banquet du 26 à Turin. Mais ce chef-d'œuvre d'éloquence paraît être aussi un chef-d'œuvre de diplomatie. En tout cas, il a été une déception pour ceux qui s'attendaient à y trouver de l'inédit sur la politique extérieure et notamment sur l'entrevue de Friedrichsruhe. « Ne nous plaignons pas de cet effacement relatif, dit le *Nord*, si compétent en ces matières, et louons le ton général de la harangue ministérielle, qui n'a rien de provoquant ni de grandiloque. M. Crispi, comme d'autres hommes d'Etat en pareille occurence, aurait pu se laisser griser par les fumées du banquet de Turin et les effluves sympathiques d'une partie au moins de l'assistance ; il a résisté à ce genre d'ivresse particulière et son langage porte l'empreinte d'une sobriété et d'une réserve qui contrastent heureusement avec l'intempérance oratoire de son prédécesseur, le comte Robilant. Il aurait pu, sans être à Rome, monter au Capitole et rendre grâces aux dieux ; il n'en a rien fait. Le *premier* Italien a triomphé assez modestement de sa visite à Friedrichsruhe. Il a parlé beaucoup de l'Allemagne, pas du tout de l'Autriche ; il a fait une allusion à la triple

alliance et a insisté longuement sur le rapprochement italo-germanique. Il s'est montré fort aimable pour la France, aimable avec affectation, aimable jusqu'à l'invraisemblance. Car enfin, si un conflit surgissait par malheur entre les deux Etats riverains des Vosges, il est hors de doute aujourd'hui que l'armée italienne se masserait sur la frontière des Alpes, à supposer qu'elle n'essayât pas de la forcer, immobilisant tout au moins un fort contingent de troupes françaises. Mais en somme ces douceurs adressées à la France partent d'un bon naturel, et lors même qu'elles seraient inspirées dans une certaine mesure par la perspective du traité de commerce franco-italien à renouveler, ce souci est assurément légitime et n'a rien qui prête à la critique.

» M. Crispi ne montre pas moins d'aménité et d'optimisme en ce qui touche la tranquillité de l'Europe. « L'on a conspiré à Friedrichsruhe, s'est-il écrié, mais en faveur de la paix ! » C'est entendu et nous y souscrivons, en faisant remarquer toutefois qu'il s'agit ici, en fin de compte, d'une paix toute spéciale, appuyée sur les bayonnettes, d'une sorte de paix qu'on pourrait qualifier de comminatoire, voire même de coërcitive. »

France. — Le vice-amiral Jaurréguiberry, sénateur, est mort hier matin à Paris, dit le *Soir* du 23 octobre.

Né en 1812, il entra au service en 1831 et y fit une carrière des plus brillantes, se distinguant en Crimée, en Cochinchine et en Chine où, en 1860, il commandait les marins fusiliers.

Promu contre-amiral en 1869, il commandait une division de l'escadre d'évolutions au commencement de 1870.

Après avoir pris part au blocus de la Jade, il fut appelé à servir sous Chanzy dans l'armée de la Loire.

On sait quels services il a rendus à la tête de son corps d'armée.

Le 9 décembre 1870, il fut nommé vice-amiral.

Depuis il a rempli de hautes situations dans l'armée navale.

Il était grand-croix de la Légion d'honneur, médaillé militaire et officier d'académie.

Il laisse un fils qui est capitaine de frégate et deux filles.

— M. le général de brigade Bertrand, commandant supérieur à Sousse (Tunisie), a été nommé adjoint au gouverneur de Verdun, commandant supérieur de la défense du groupe de Verdun.

— M. le général de brigade Thomas, nouvellement promu, a été nommé adjoint au gouverneur d'Epinal, commandant supérieur de la défense du groupe d'Epinal.

— M. le général de brigade Giovanninelli a été nommé adjoint au gouverneur désigné de Paris, commandant supérieur de la défense du groupe de Paris.

— M. le général de brigade Raynal de Tessonnière, nouvellement promu, a été nommé adjoint au gouverneur de Lyon, commandant supérieur de la défense du groupe de Lyon.

— Quatre projets de loi viennent d'être déposés sur le bureau de la Chambre par le ministre de la guerre :

L'un prescrit que pourront être nommés sous-lieutenants, soit dans la réserve, soit dans l'armée territoriale, selon les besoins du service, les anciens engagés conditionnels d'un an et les sous-offi-

ciers appartenant par leur âge à la réserve de l'armée active qui satisferont à certaines conditions d'aptitude déterminées par le ministre de la guerre.

Le second porte création de 2 régiments d'artillerie de montagne à 6 batteries ; de 2 régiments mixtes composés de 2 batteries montées, 2 à pied et 6 de montagne pour l'Algérie et la Tunisie ; suppression des deux régiments de pontonniers, dont les officiers de l'état-major, les sections hors rang et 9 compagnies sont versées dans l'artillerie, les 19 autres compagnies passant au génie ; toutefois, les officiers et les sous-officiers de ces dernières pourront, sur leur demande, être maintenus dans l'artillerie.

Aucun emploi d'officier supérieur et de capitaine ne sera créé.

Pour le train des équipages, les officiers et sous-officiers de l'artillerie et de la cavalerie pourront concourir par moitié pour les emplois des nouvelles compagnies.

Le troisième fait passer de l'artillerie au génie les pontonniers. Le service des équipages sera assuré par 19 compagnies des anciens régiments de pontonniers prenant la place des 19 compagnies supprimées dans les 19 premiers bataillons du génie.

Le transport des équipages de pont sera fait par les 19 compagnies supplémentaires créées dans les 19 escadrons du train.

En outre il porte à 12 le nombre des compagnies de chemins de fer et les réunit en 1 régiment de 3 bataillons. Ce régiment sera formé des 4 compagnies actuelles, des 4 compagnies de dépôt supprimées dans chacun des 4 régiments du génie et de 4 compagnies nouvelles.

Il propose la formation d'un 5e régiment dit de sapeurs de chemins de fer, à 3 bataillons de 4 compagnies et 1 compagnie de sapeurs-conducteurs.

En Algérie, en Tunisie et aux colonies, le service du génie sera assuré par les compagnies *bis* rattachées aux régiments de l'intérieur.

Enfin le quatrième crée, comme en Italie, des troupes spéciales de montagne. Le projet propose la création de 12 bataillons de *chasseurs de montagne* prélevés sur les 30 bataillons de chasseurs existant et dont le nombre serait ramené à 18. Ces bataillons seront constitués à 6 compagnies. A chaque bataillon sera adjointe une batterie de montagne. Ces 12 batteries seront groupées en 2 régiments spéciaux de 6 batteries chacun.

Une tenue spéciale, appropriée au climat, sera donnée aux troupes de montagne.

PARIS, 24 octobre. (Corresp. part.). — Pour compléter mes indications antérieures sur le voyage de M. le ministre de la guerre, je vous envoie ci-joint quelques coupures de diverses correspondances sur la visite que M. le général Ferron vient de faire aux garnisons de Nancy et de Toul.

De Nancy, à la date des 17 et 18 octobre, on mande que le général Ferron, après avoir visité la frontière des Alpes, passe l'inspection de nos forteresses de l'Est. Ce voyage, bien entendu, n'a rien qui puisse froisser les susceptibilités de nos voisins ; le second de M. de

Moltke, le général de Waldersée, n'était-il pas, au mois de septembre, à Thionville ?

Le général de Boidenemetz, commandant la 11e division d'infanterie, le préfet de Meurthe-et-Moselle, M. Schnerb, et le général de Vaulgrenant, commandant la brigade de hussards, — dont un régiment est à Nancy et l'autre à Pont-à-Mousson, — attendaient le ministre à la gare. Dans l'après-midi, le ministre, en tenue civile, a parcouru le plateau de Malzéville où d'importants travaux de fortification passagère ont été construits. Le plateau de Malzéville est en quelque sorte la clef de la position de Nancy, position que nous avons renoncé à fortifier et que nous nous bornerions, en cas de guerre, à défendre à l'aide du canon.

On a fait à Nancy ce que l'on n'a fait nulle part ailleurs : quatre batteries du 8e régiment d'artillerie — celles-là mêmes qui devaient être attachées en campagne à la 11e division d'infanterie — ont été détachées de leur régiment et logées dans les baraquements qui furent édifiés, au mois de janvier dernier, sur le plateau qui domine la route de Neufchâteau. Rien de plus logique, n'est-ce pas ? Aussi faut-il espérer que cet exemple sera suivi, et que l'on ne persistera pas davantage à réunir dans une même garnison, sous le spécieux prétexte de faciliter l'administration, les huit batteries destinées aux divisions d'infanterie, et les huit batteries qui doivent former l'artillerie de corps.

Ce matin le général Ferron, accompagné du général de Boisdenemetz et de trois officiers d'ordonnance, a visité successivement la caserne Sainte-Catherine et la caserne Landremon ; il a passé la revue des quatre régiments d'infanterie de la 11e division, dont un, le 70e, est arrivé récemment de Neufchâteau et a été logé dans des baraquements. Le ministre a été très satisfait de la tenue des troupes qui ont défilé avec une rare correction.

Le ministre de la guerre ne s'est pas contenté de passer en revue les cinq régiments qui forment la garnison de Nancy ; au cours des entretiens qu'il eut avec le général de Boisdenemetz, de sérieux problèmes ont été résolus. Vous n'ignorez pas que, dans le système de nos fortifications actuelles, la position de Nancy est tout à fait excentrique. La ville de Nancy est située à deux pas de la frontière ; à sa droite, elle est protégée par la garnison de Lunéville et par le fort de Saint-Nicolas ; à sa gauche, elle n'a qu'un seul régiment de cavalerie, stationné à Pont-à-Mousson. En arrière, la forêt de Haye la relie à la forte position de Toul. A maintes reprises, il fut question d'entourer Nancy d'une ceinture de forts détachés. Le gouvernement allemand s'en émut, paraît-il, et, d'autre part, l'état-major général est hostile à l'excessif développement des travaux de fortification.

A vrai dire, l'armée d'invasion qui s'emparerait de Nancy et qui pénétrerait, par cette trouée, jusqu'au pied des remparts de Toul, risquerait de se trouver dans une situation critique : vers le nord, elle serait menacée par l'armée française qui se concentrerait à l'abri des forts de la Meuse ; vers le sud, elle aurait affaire à l'armée qui se réunirait, sur la Moselle, aux environs d'Epinal. Au surplus, la ville de Nancy est aujourd'hui protégée par une division d'infanterie, une brigade de cavalerie et quatre batteries d'artillerie, et l'on a choisi, pour ces troupes, d'excellentes positions sur le plateau de Malzéville qui domine la route de Château-Salins. Le pays accidenté

se prêterait merveilleusement à une résistance prolongée. Dans ces conditions ne vous semble-t-il pas préférable d'éviter au trésor de nouvelles dépenses et de laisser à la population de Nancy les moyens de s'étendre à son aise ?

Je crois que le ministre de la guerre est de cet avis ; il a décidé seulement que les baraquements en bois où sont logés le 79e régiment d'infanterie et quatre batteries montées du 8e régiment d'artillerie seront transformés, à bref délai, en casernements définitifs.

L'après-midi le ministre a visité les environs d'Agincourt et le soir il a reçu à dîner les notabilités civiles et militaires de Nancy.

Le 18 octobre, à 7 heures du matin, le général Ferron est monté en break à Nancy ; ses officiers d'ordonnance l'accompagnaient. Par la route qui traverse la forêt de Haye, le ministre s'est dirigé vers Toul où il est arrivé à onze heures et demie. Une seule halte, de très courte durée, au fort de Villey-le-Sec. On sait que la position du plateau de Haye a toujours attiré l'attention de l'état-major général et du comité des fortifications. Le plateau de Haye est compris entre la Meurthe et la Mosellle, qui décrit une boucle en avant de Toul. Les bois touffus limités par des pentes escarpées se prêteraient à merveille à l'installation hâtive d'épaulements provisoires ; en même temps, il serait très facile de concentrer et d'organiser une armée à l'abri de cette forêt épaisse. Aussi le génie a-t-il fait tracer plusieurs percées qui faciliteraient, le cas échéant, le déplacement des troupes. Jadis, vers 1875, le général de Rivière eut l'idée de construire cinq ou six forts aux abords de la forêt de Haye. On eût fait, à l'entour de Nancy, un immense camp retranché dont le premier saillant eût été à Pont-Saint-Vincent et le dernier aux portes mêmes de Toul. Ce projet fut abandonné aussitôt après que le général de Rivière eut quitté le ministère de la guerre, repris ensuite et de nouveau écarté. Aujourd'hui, la forêt de Haye est flanquée à sa droite et à sa gauche par les forts de Frouard et de Pont-Saint-Vincent ; le fort de Frouard, qui est muni d'une tourelle blindée, a été complété par la construction de la batterie de l'Eperon, qui commande à la fois les trois vallées de la Meurthe, de la Moselle et de l'Amezule.

En arrière, les canons de Toul et du fort du mont Saint-Michel passent leurs gueules d'acier par delà les parapets éloignés. Dès l'année 1874, on construisait le fort du mont Saint-Michel ; puis d'autres redoutes furent élevées sur le plateau sud, à la même place où les Allemands, durant le siége de 1870, avaient installé leurs batteries de bombardement. Le fort du mont Saint-Michel, qui nous domine de 290 mètres, est, en réalité, la citadelle de Toul ; garni de redoutes sur une étendue totale de plus de 1000 mètres, il constitue une véritable place de guerre indépendante.

Quatre batteries du 8e régiment d'artillerie sont venues, au mois d'août, renforcer la garnison de Toul, où se trouvaient déjà le 6e bataillon d'artillerie de forteresse, deux batteries détachées du 12e régiment d'artillerie et le 146e régiment d'infanterie, de création toute récente. Toutes ces troupes ont été passées en revue par le ministre de la guerre, qui avait été reçu, à quelque distance de la ville, par le général Lanty, gouverneur de Toul, le colonel Gillet, commandant de la place, et le commandant de Morlaincourt.

Le même soir, à 10 heures, le ministre est reparti pour Paris après deux journées bien remplies.